

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD583

présenté par

M. Pancher, M. Demilly et M. Favennec

ARTICLE 51 QUATERDECIES

À l'alinéa 2, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« et du ministre chargé de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet arrêté doit être pris à la fois par le ministre en charge de l'agriculture et par le ministre chargé de l'environnement.